

volles fâcheuses pour le duc d'Aoste y sont arrivées des provinces?

M. Ruiz Zorilla a dit se retirer de la vie politique, parce qu'il n'avait plus foi dans le parti radical, et ses amis doutent qu'il accepte la présidence du nouveau ministère. Le fait est que, dans les dernières réunions de ce parti, la presque totalité de ses membres s'est déclarée antidynastique.

On comprend dès lors que M. Ruiz Zorilla, qui est allé chercher Don Amédée à Carthagène, le 29 décembre 1869, ne veuille pas s'exposer à l'y reconduire en juin ou juillet 1872.

La situation du fils de Victor-Emmanuel devient chaque jour plus grave.

Voici les détails que nous donnent nos correspondants sur la réunion des députés de la droite :

Une réunion parlementaire a eu lieu hier chez M. Johnston, député de la Gironde. M. le général Changarnier présidait la séance composée de députés de la droite, parmi lesquels on peut citer MM. d'Audiffret-Pasquier, le duc Decazes, Plichon, Raoul Duval, général de Chabaud-Latour, de Carayon-Latour, de Talhouet, de Guigné, etc. M. Johnston, qui a pris le premier la parole, a dit que la manière de gouverner du président de la République était pleine de périls et que, dans l'intérêt des doctrines conservatrices, il fallait l'engager à gouverner avec la majorité de l'Assemblée. M. Plichon a exposé que les élections du Nord ne pouvaient rien, que ce département était conservateur, et que si les hommes d'ordre avaient voté pour les radicaux, c'est parce qu'ils ont vu M. Thiers appuyer les radicaux et qu'ils ont compris l'impuissance momentanée des monarchistes. M. Raoul-Duval a développé l'interpellation qu'il compte faire à l'Assemblée, non dans l'intérêt d'un parti monarchique, mais du pays. M. d'Audiffret-Pasquier a fait l'éloge de M. Thiers et a conclu à ce que M. Raoul-Duval ne déposât pas son interpellation. Selon lui, il y aurait danger à provoquer une rupture entre la majorité et M. Thiers pour l'engager à gouverner avec la majorité. Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

Il est probable qu'à la suite de sa dernière réunion le centre droit fera la même démarche que les membres de la réunion Johnston.

#### Lettre de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 15 juin 1872.

Les membres de la majorité qui avaient pris l'initiative d'une proposition pour obtenir de M. le comte de Chambord, une déclaration en faveur du programme rédigé par la réunion de la droite; ces membres de la majorité ont fini eux-mêmes par comprendre combien cette proposition était peu acceptable, et ils l'ont abandonnée. En effet, les amis de M. le comte de Chambord ont été unanimes à reconnaître qu'ils ne pouvaient pas respectueusement lui donner le conseil demandé et que ce n'était pas au chef de la maison de Bourbon à faire des avances aux membres de sa famille. Leur devoir est tout tracé, ils n'ont qu'à le remplir tout simplement, loyalement et cela n'exige pas tant de démarches préliminaires; le jour où les premiers d'Orléans agiront, comme le réclament les intérêts du pays et leurs propres intérêts, tout sera facile et tout sera sauvé.

Mais le temps presse; tous les retards augmentent la responsabilité de ceux dont les hésitations ou les intrigues prolongent une situation qui ne profite qu'à la désorganisation sociale. Un nouveau coup de tête de M. Thiers peut, d'un jour à l'autre, provoquer une nouvelle crise.

La démarche projetée auprès de M. Thiers par les membres de la majorité qui se sont réunis chez M. Johnston, n'aboutira pas, parce qu'on ne changera

pas l'homme et on ne lui fera pas changer sa politique et ses alliances avec la gauche. Nous arriverons donc encore à une crise et peut-être très prochaine. Il a cédé en apparence, sur la question des substitutions dans l'armée, mais soyez certain qu'il compte se rattraper sur la question des volontaires d'un an. On s'attend, dans l'Assemblée, à une nouvelle lutte, à ce sujet, avec M. Thiers, pour la semaine prochaine, lutte qui, dans la disposition actuelle des esprits, peut susciter encore un conflit et précipiter le dénouement.

Vous ne sauriez vous faire une idée de l'impression que les dernières élections ont produites sur le monde financier de la capitale. Ce qui le préoccupe surtout, c'est l'impossibilité de renvoyer les Prussiens si l'on ne fait pas l'emprunt. Ce matin même, M. le baron de Rostchild s'est fait auprès de M. Thiers l'organe de ces préoccupations. Il est arrivé de bonne heure à la présidence, et a tenu au chef du pouvoir le langage suivant, empreint de la familiarité naturelle aux millionnaires : « M. le Président, je compte que chaque radical élu fait baisser de 100 millions le chiffre probable de l'emprunt; à ce taux, vous pouvez calculer d'avance ce que vous coûtera la majorité communarde dont vous avez besoin pour proclamer la République. »

On ne dit pas que M. Thiers ait accueilli le calcul par la moindre crise de nerfs. Ce sont des arguments qu'il réserve pour la Chambre.

Mais c'est l'ami Barthélemy qui l'a bien vengé. Il avait à élire, dans son 9<sup>me</sup> bureau, un membre de la commission chargée de préparer la loi que présente M. Dufaure sur le jury criminel. M. Dufaure veut qu'on réserve les délicates fonctions de juré aux classes conservatrices qui sont capables de comprendre leur mission. La gauche ne tarit pas d'injures contre le projet dont elle peut, à tout instant, avoir à souffrir dans la personne de ses amis. Aussi les radicaux du 9<sup>me</sup> bureau avaient-ils choisi pour leur candidat M. Brisson, qui venait de voter aux furies le garde des sceaux et sa loi.

Le bureau était donc divisé en deux groupes, les partisans de M. Dufaure et d'une cour d'assises sérieuse contre lesquels s'élevait le candidat Brisson et ses amis; sur ces entrefaites, parait ce bon Barthélemy. Les conservateurs respirent. Les amis du gouvernement se précipitent vers lui : Pour qui votez-vous ? lui crie-t-on tout d'une voix.

Pour Brisson parbleu ! C'est le même système qui fait triompher les radicaux dans les élections pour l'Assemblée. Voilà, comment, si la majorité n'arrive pas, nous retournerons à la Commune !

Il faut que je vous dise quelques mots de la séance d'hier. Vous avez vu que la majorité a repoussé les amendements qui avaient pour objet de permettre la substitution militaire. Malgré des différences sensibles, la substitution aurait abouti à un remplacement indirect, et la Chambre animée des sentiments du pays n'a pas reculé devant ce sacrifice.

Indépendamment de cette courageuse résolution, dont l'honneur revient à presque toutes les nuances de l'Assemblée, nous devons ajouter un bon point de plus à l'adresse de la droite pour la manière dont elle a manifesté son respect de certaines convenances parlementaires.

Les deux amendements favorables à la substitution avaient été présentés tous les deux par des députés appartenant à des groupes conservateurs. L'un par M. de Belcastel, l'autre par M. de Barante. Présentant un échec, les deux auteurs de ces propositions les ont retirées pro-

visoirement en se réservant de les introduire plus tard dans les délibérations qui leur paraissent plus favorables.

La Commission, désireuse d'éclaircir au plus tôt cette situation, a fait aussitôt reprendre une de ces deux propositions par un de ses membres, M. Belmont, qui a choisi la plus accentuée des deux, celle de M. de Belcastel, la soumise au scrutin de l'Assemblée et a ainsi obtenu le vote, qui se prononçait d'une manière définitive sur la question générale de la substitution.

Ainsi éclairée sur la disposition de la Chambre, la Commission a trouvé inutile de prolonger la discussion, en soumettant à un second scrutin, l'amendement de Barante, qui ne différait du précédent que par une nuance.

Mais ces procédés de bon goût, qui ont, en outre, l'avantage d'épargner les moments de la chambre, ne sauraient convenir à l'extrême gauche, qui ne cherche dans tout débat qu'une occasion de conflit. C'est pourquoi M. Gent, (député du Vaucluse) est venu à la tribune reprendre pour son compte la proposition de M. de Barante et exiger de la chambre un second scrutin. Mais, lui disait-on, vous ne sauriez reprendre la demande à votre compte, puisque vous lui êtes hostile. On reprend un amendement abandonné par son auteur, quand on ne partage pas le découragement de ce collègue, et qu'on espère faire triompher sa motion. Mais vous venez déclarer contraire à cette motion, vous serez le premier à voter contre elle. Vous ne la relevez donc que pour le plaisir d'infliger à vos adversaires politiques un second échec de 547 bulletins bleus. Il est vrai que le règlement n'a pas prévu le cas, parce qu'on ne prévoit que ce qui est sérieux. Mais ceci est du ressort du bon sens et des convenances.

Rien n'y a fait. M. Gent a voulu son second scrutin. Et comme ce débat avait gagné la fin de la séance, on ne se trouvait plus en nombre suffisant pour délibérer. Le scrutin n'a donné que 337 voix contre 2, ce qui ne représente pas la moitié plus un de 750 députés. En sorte qu'après une journée perdue en débats byzantins, on s'est trouvé en présence d'un vote nul et d'une difficulté de procédure impossible à vider pour le moment. Elle occupera encore la prochaine séance.

Dans tout ceci, la droite a été admirable de patience et de dignité. L'amendement favorable à la substitution, quoique émanant de membres de la majorité, a été courageusement sacrifié par elle à ses convictions; et elle est restée fidèle jusqu'au bout, même quand cette bonne foi donnait à M. Gent un bâton pour la battre. Le pays appréciera.

DE SAINT-CHÉRON.

#### Informations-Nouvelles

Par ce temps où la matière imposable devient si difficile à découvrir, comment se fait-il qu'on n'ait pas ressuscité une vieille idée du siècle dernier, et qu'on ne songe pas à mettre une taxe sur les domestiques ?

« Etre servi par autrui, disait M. de Monthyon, préjuge la possession d'une fortune au-dessus du nécessaire et, dès lors, un titre pour être imposé. »

La taxe sur les domestiques doit être graduée en raison de leur nombre. Le deuxième domestique doit être sujet à une taxe plus forte que le premier, et ainsi de suite. La même progression étant suivie pour les autres domestiques, ceux d'entre eux qui ne sont destinés qu'au luxe, à la représentation, ou à favoriser le raffinement de la vanité, doivent être frappés d'une plus forte taxe. »

Avis à nos financiers, si embarrassés pour

remplacer l'impôt que veut faire voter le gouvernement sur les matières premières.

Le journal la *Zéna*, fondé, il y a quelques jours, à Genève, par Rasoua, Edites et quelques autres échappés de la Commune, vient d'être suspendu par ordre du grand conseil. Que n'a-t-il pas fallu d'horreurs pour attirer sur ce journal un pareil acte de rigueur ?

On écrit à l'*Impartial du Loiret* que les idées radicales font leur chemin dans les campagnes. Ainsi dans une petite commune, le 4 de ce mois, un matin, on a aperçu accrochés à la porte du presbytère de Vennezy un chien mort et une feuille de papier sur laquelle étaient inscrits ces mots :

« Curé, tu mérites être accroché comme le cadavre que je viens de t'apporter, et je te défends de sortir après le soleil couché. »

Voilà des électeurs tous prêts pour des candidatures républicaines.

Dans une lettre de Rome, datée du 7 juin, nous trouvons les détails suivants : Depuis le 20 septembre 1871, les plumes et les crayons de la presse libérale nous ont tellement prodigué les blasphèmes de toute sorte qu'on pouvait croire leur répertoire épuisé. Il n'en est rien ! Dans son numéro 67, du 5 juin, « *Le Don Pirroncino* » dépasse l'imagination. La caricature sacrilège de ce journal représente un crucifix, sur lequel on voit le ministre Lanza, au haut de la tête duquel on peut lire cette inscription : *Giovanni Mazzano*, et pour rendre l'impunité complète, l'odieuse caricaturiste a mis dans la bouche du ministre subalpin la parole même que le divin redeigneur proférait en agonisant. — Ce dessin, que nous ne pouvons flétrir comme il conviendrait, faute d'expressions assez énergiques, cette insulte à la majesté divine, cette offense aux catholiques de toute la terre, est exposé depuis trois jours dans la ville éternelle, pour ainsi dire sous les yeux du Vicaire du Christ auquel on demande journellement un acte de réconciliation, qu'on engage à sortir de la prison et auquel un journal ministériel osait naguère reprocher de ne plus présider la procession du Saint-Sacrement.

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 15 juin.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

La séance est ouverte à deux heures 40 minutes.

Le procès-verbal est lu par l'un des secrétaires.

M. Charles Brun, porté comme s'étant abstenu, déclare avoir voté contre l'amendement Belcastel.

M. de Belcastel déclare que c'est à tort qu'on le porte comme s'étant abstenu, il a, au contraire, voté pour son amendement.

Le procès-verbal est adopté.

Est adopté par 374 voix contre 5 le projet de loi tendant à élever exceptionnellement de 33 à 42, 000 francs le crédit des dépenses et frais de passage (chapitre 61 du budget des cultes de l'exercice 1871).

Est adopté sans débat un projet relatif à un échange entre l'Etat et la commission administrative de l'hospice civil d'Arras.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet ayant pour objet la concession à la compagnie du Nord, des chemins de fer : 1. de Montsoult à Amiens; 2. de Cambrai à la frontière belge vers Douv.

M. le baron de Janzé regrette que ce projet important arrive en quelque sorte subrepticement avant que l'Assemblée ait eu le temps de l'éclaircir. Pourtant ce projet soulève la question délicate de savoir s'il y a lieu de supprimer la voie concurrentielle et de concéder à des compagnies amplement favorisées et qui ne veulent accorder aucune réduction de tarifs l'établissement de nouvelles lignes ferrées. L'orateur examine les avantages de la concurrence du transit, il voudrait que l'Assemblée se bornât aujourd'hui à voter la déclaration d'utilité publique et que la question de concession soit ré-

trois ans à partir de la loi qui approuvera la présente convention.

M. Des Rotours, sur cet article, demande que le délai de l'exécution complète des travaux soit réduit de 3 ans à 2 ans.

M. de Cézanne répond qu'en l'état de l'affaire, deux ans ne suffiraient pas.

L'amendement Des Rotours, mis aux voix, est rejeté. L'article deux est adopté.

M. le président annonce que sur l'article trois ainsi conçu, M. Des Rotours a présenté deux amendements. Article 3 :

Les chemins de fer ci-dessus énoncés seront régis par le cahier des charges annexé à la Convention du 21 juin 1857 et modifié par les articles 3 et 4 de la Convention du 22 mai 1869.

M. Des Rotours développe son premier amendement qui tend à compléter l'art. 3 par une disposition astreignant la compagnie du Nord à établir entre elle et la compagnie du chemin de fer en communication avec son réseau des tarifs communs.

M. Cézanne répond que la compagnie du Nord ne demande ni subventions, ni garanties d'intérêt, mais qu'elle s'engage par contre à partager avec l'Etat les bénéfices qu'elle pourra réaliser au-delà d'un certain chiffre, or, accepter l'amendement des Rotours, ce serait détruire l'économie du projet.

M. Des Rotours insiste et dit que son amendement est imposé par la force même des choses et par l'intérêt des contribuables et du Trésor. L'orateur ne croit pas, d'ailleurs, à la réalité du partage de bénéfice promis par la Compagnie du Nord.

M. Raudot, président de la commission, proteste contre les attaques dirigées par le préopinant contre le projet et ceux qui l'ont rédigé. Est-il juste de dire que l'intérêt de l'Etat a été sacrifié.

D'ailleurs, il a été parlé d'une compagnie concurrente; la commission a fait son possible pour la voir, mais elle n'a pu parvenir à l'apercevoir. (Rires.)

M. Testelin, de sa place, dit que la dite compagnie a fait en 1869 des offres au conseil général du département.

M. Raudot. — Mais nous sommes en 1872.

L'orateur conclut au rejet de l'amendement.

M. de Larcy s'associe aux paroles de M. Raudot et confirme qu'aucune compagnie concurrente ne s'est présentée. Le ministre conclut en déclarant qu'il ne s'attendait pas à rencontrer une telle opposition de la part d'un député du département appelé à bénéficier de la concession.

M. Des Rotours insiste sur les offres qui ont été faites en 1869 par une compagnie au conseil général du Nord.

Plusieurs membres : Aux voix ! La clôture !

M. Cézanne invite l'orateur à nommer la compagnie dont il parle.

L'amendement Des Rotours, mis aux voix, est rejeté, ainsi qu'un autre du même député.

Les articles 3 et 4 et l'ensemble du projet, sont adoptés.

Est adopté le projet relatif aux pensions à inscrire au profit des tributaires de la caisse de retraite du Sénat.

Est adopté le projet de loi relatif aux titres aux porteurs à se constituer. La séance est levée à 5 heures trente minutes.

#### ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

La direction générale des postes fait publier l'avis suivant :

Malgré toute la publicité donnée aux dispositions de la nouvelle convention de poste franco-allemande, qui est entrée en vigueur le 25 mai dernier, beaucoup de personnes continuent à affranchir leurs correspondances pour l'Alsace-Lorraine et pour les pays d'au-delà du Rhin dans les mêmes conditions qu'avant la date précitée.

L'administration des postes croit donc utile de rappeler au public que les correspondances à destination de l'empire d'Allemagne (y compris l'Alsace-Lorraine, le grand-duché de Bade, la Bavière, le Wurtemberg, le Hohenzollern, etc.), sont soumises aujourd'hui aux conditions d'envoi et aux taxes déterminées ci-après.

Lettres ordinaires, affranchissement facultatif, 40 centimes par 10 grammes ou fraction de 10 grammes ;

Journaux, gazettes, ouvrages périodiques,